

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 avril 2015

COMPTE-RENDU

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance présente, le président déclare ouverte la séance de l'assemblée générale 2015.

Dans la présentation du bilan moral et le rapport d'activité, le président remercie, outre les adhérents présents, Mr Daniel LEGOUIX, 1^{er} adjoint, chargé des sports, travaux et relations avec les associations sportives de la mairie de QUERQUEVILLE et représentant le Maire Mr MAGHE. Il les remercie non seulement pour leur présence, mais aussi pour leur soutien et leur aide matérielle que la Mairie apporte, en mettant à notre disposition, gratuitement, les locaux pour nos réunions du conseil d'administration, mais aussi pour le prêt, de cette salle pour tenir notre assemblée et notre repas.

Sont remerciés également les membres du conseil administration qui ont cessé leurs fonctions à l'assemblée générale dernière.

Il est demandé d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quitté depuis la dernière assemblée générale :

- Maurice CAUVIN, père de notre sympathique traiteur en janvier 2014
- Bernard MICHEL, 16 août 2014
- GIOT René, le 6.3.2014

Lecture est faite des messages envoyés par les adhérents ne pouvant être présents ce jour.

85 invitations ont été envoyées., Notre association comptait 59 adhérents en 2014. Cette année 50, le quorum de 33 % soit 16 membres est atteint puisque nous sommes 31 présents. L'assemblée peut valablement délibérer.

Enfin, le président a rappelé notre activité, au cours de l'année, avant de passer la parole au secrétaire-trésorier qui a présenté le bilan financier.

Le solde est créditeur de 2035,66 €.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité et en avoir délibéré, l'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée générale ordinaire le 25 avril 2015, l'approuve dans toutes ses parties et donne quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'année 2014 écoulée. Elle décide d'autre part d'affecter le montant de trésorerie arrêtée à 2035,66 € au 31 décembre 2014, au titre des fonds de réserve de l'association, avec report au 1 janvier 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à Mr LEGOUIX représentant la commune de QUERQUEVILLE qui nous assure de son soutien. Puis à Madame Anais d'AIGUESVIVES de MALARET, directrice du CEI du Bigard. Celle-ci est très satisfaite des liens entre notre association et l'établissement du Bigard qu'elle dirige. Elle invite l'ensemble de l'assemblée à la journée « portes ouvertes » qui sera organisée au Bigard le 5 juin 2015.

Approbations des décisions prises le 12.05.2014 en conseil d'administration par mise au vote :

1 - Sur la constitution du conseil d'administration

QUESTION : Approuvez-vous la composition du Conseil d'administration telle que nous l'avons décidée lors de notre réunion du 12.05.2014.

La composition du conseil d'administration est approuvée à l'unanimité.

2 - Sur la fin de la gratuité de cotisation aux membres d'honneur article 6 des statuts.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association : ils sont dispensés de cotisation

Ceux qui ont déjà acquis cette qualité avant le 12 mai 2014 sont dispensés de cotisation

QUESTION : Approuvez-vous cette modification de l'article 6 des statuts qui conserve la gratuité de cotisation seulement aux membres qui ont été élus avant le 12.05.2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - Sur la durée du mandat des élus article 9 des statuts

Il a été décidé de modifier le § 3 de façon à lire : le conseil étant renouvelé par moitié tous les deux ans.

QUESTION : Approuvez-vous cette modification du § 3, article 9 des statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Modification de l'adresse du siège

Le siège social de notre association est situé à l'école départementale du Bigard, Fondation PIEL à QUERQUEVILLE.

Pour éviter que le courrier ne soit dirigé, maintenant, sur l'établissement du Bigard, le secrétaire-trésorier a demandé à ce que le siège soit transféré à la mairie de QUERQUEVILLE.

Selon l'article 3° des statuts, **le siège pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'administration; la ratification par l'assemblée générale est nécessaire.**

Cette question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, elle pouvait être repoussée ou rejetée par l'assemblée.

Néanmoins, pour une question pratique, il a été décidé de soumettre ce projet à l'approbation des adhérents présents.

En conséquence, il a été proposé de transférer le siège à Mairie de QUERQUEVILLE 50460.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- **Sortie balade** : Rien n'est arrêté pour l'instant. Chacun est invité à faire part de ses idées de sortie à ce sujet. Lorsqu'un projet sera retenu, l'ensemble des adhérents en sera informé.
- **Porte-Clefs** : Il reste des porte-clés à la disposition des adhérents.
- **Livre du Bigard** : Un petit livre sur le Bigard d'autrefois et de maintenant est disponible pour le tarif de 12 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Le secrétaire-trésorier :

Le président :

Jean-Marie POIRIER

Jean-Charles CAUCHON